

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
EXECUTIF DE SAINT MARTIN**



NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
7	7	6	0	1

Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le: 15 MARS 2021

N° :

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN le 10 mars à 09h30, le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président **Daniel GIBBES**.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

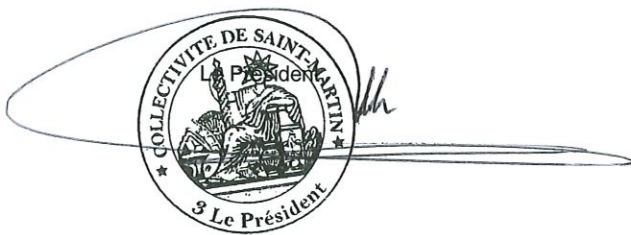
ETAIENT PRESENTS : Daniel GIBBES, Valérie DAMASEAU, Yawo NYUIADZI, Sofia CARTI épouse CODRINGTON, Steven PATRICK, Marie-Dominique RAMPHORT.

ETAIT ABSENT : Louis MUSSINGTON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sofia CARTI épouse CODRINGTON.

DELIBERATION : CE 158-05-2021

OBJET : Octroi de subventions complémentaires de fonctionnement et spécifiques au LP des Iles du Nord.



Objet : Octroi de subventions complémentaires de fonctionnement et spécifiques au LP des Iles du Nord.

Vu les dispositions de l'article LO 6314-1 du CGCT relatives aux compétences de Saint-Martin,

Vu le décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012 modifiant l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement ;

Considérant la nécessité de mettre à niveau l'atelier bois du lycée afin de garantir les enseignements dispensés dans le cadre de la section du Brevet de Technicien Supérieur Systèmes Constructifs Bois et Habitat (BTS SCBH) ;

Considérant la note d'opportunité relative à la l'ouverture de la section du Brevet de Technicien Supérieur Systèmes Constructifs Bois et Habitat (BTS SCBH) transmise le 3 décembre 2020 ;

Considérant le courrier du président de la Collectivité au vice-recteur de l'académie Guadeloupe ;

Considérant le courrier du vice-recteur de l'académie Guadeloupe au Président de la Collectivité ;

Considérant que le matériel acquis servira aux trois sections d'enseignement ;

Considérant l'avis de la commission de l'Enseignement, de l'Education et des Affaires Scolaires consultée le 3 mars 2021 ;

Considérant le budget de la Collectivité,

Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	6
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

Article 1 : D'allouer au LP des Iles du Nord une subvention complémentaire de fonctionnement de 26 000€ nécessaire au suivi hors de Saint-Martin des stages des étudiants de la section du Brevet de Technicien Supérieur Systèmes Constructifs Bois et Habitat (BTS SCBH) ;

Article 2 : D'allouer au LP des Iles du Nord une subvention spécifique d'équipement de 2SCBH d'un montant de 86 638€ nécessaire à l'achat matériel destiné au BTS SCBH ;

Article 3 : D'imputer cette dépense exceptionnelle au budget 2021 de la Collectivité ;

Article 4 : D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;

Article 5 : Le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 10 mars 2021.

Le Président du Conseil territorial,



1^{ère} Vice-présidente
Valérie DAMASEAU

4^{ème} Vice-président
Steven PATRICK

2^{ème} Vice-président
Yawo NYUIADZI

3^{ème} Vice-présidente
Sofia CARTI-CODRINGTON

Membre du Conseil Exécutif
Marie-Dominique RAMPHORT